

Election complémentaire au Conseil d'Etat du 31 octobre 2010

Ballottage général et second tour fixé au 21 novembre 2010

A l'issue du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat qui s'est tenu ce dimanche 31 octobre 2010, le ballottage est général, aucun des huit candidats n'ayant atteint la majorité absolue fixée à 20.375 voix. Le taux de participation s'élève à 32,06 %. Un deuxième tour est fixé au 21 novembre 2010.

Les huit candidats ont obtenu les voix suivantes, dans l'ordre décroissant: M. Thierry Grosjean (Parti libéral-radical neuchâtelois) avec 16.756 voix, M. Patrick Erard (Les Verts, Parti socialiste neuchâtelois, POP) avec 16.547 voix, M. Pierre-Alain Storrer (Parti bourgeois démocratique du canton de Neuchâtel) avec 2.049 voix, M. Marc Eichenberger (Parti démocrate-chrétien neuchâtelois) avec 1.413 voix, Mme Martine Kurth ("1^{er} Mars: refonder la République") avec 1.350 voix, M. Daniel Licodia (liste indépendante) avec 1.127 voix, M. Didier Rochat (Parti évangélique du canton de Neuchâtel) avec 844 voix, et M. Didier Gasser ("Entente Cantonale Neuchâteloise") avec 662 voix.

Un second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat se tiendra donc dimanche 21 novembre 2010. Le délai de dépôt des listes auprès de la chancellerie d'Etat est fixé au mardi 2 novembre à midi.

A noter que seuls les candidats ayant obtenu au moins 5% des suffrages au premier tour de scrutin pourront participer au second tour, soit les candidats Thierry Grosjean, Patrick Erard et Pierre-Alain Storrer (5,03%).

Le matériel de vote pour le second tour sera adressé aux électrices et électeurs le 9 novembre 2010.

- **Retrouvez tous les résultats de ce premier tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel le 31 octobre 2010